



ZONE DE DISTRIBUTION : SAILLANT VIEUX

Conclusion sanitaire

2024

Eau de qualité bactériologique satisfaisante.
L'eau distribuée présente des concentrations en NN-Dimethylsulfamide supérieures à la limite de qualité, mais inférieures aux valeurs sanitaires définies pour limiter les usages. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours.
Non conformités pour le paramètre conductivité, malgré la présence d'une installation de neutralisation, ce qui peut favoriser, dans certaines conditions, la corrosion des canalisations métalliques.

Indicateur global de qualité

C

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LAUJOUR INFÉRIEUR, LAUJOUR SUPÉRIEUR, LES PLACEAUX INFÉRIEUR, LES PLACEAUX MÉDIANE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 153 personnes sur 1 commune (ALLASSAC). Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BRIVE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SUEZ BRIVE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023, 2024**

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **11 mg/L**
Valeur maxi : **11 mg/L**
Année prise en compte : **2023**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **24**
Conformité : **54 %**
Nombre de substances recherchées : **1**
Valeur maxi : **0,2 microgramme/L (n,n-dimethylsulfamide)**
Substance(s) non conforme(s) : **n,n-dimethylsulfamide**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PH

Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **7,17 unité pH**
Valeur maxi : **7,6 unité pH**

ALUMINIUM

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Pas de données disponibles

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

CONDUCTIVITÉ À 25°C

Référence de qualité non respectée

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **139 microS/cm**
Valeur maxi : **204 microS/cm**

Édité le 27/03/2025

UDI 019001564

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.